

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DE LA VIEILLE-VILLE

Plan de détail

échelle 1:500

- Périmètre du Plan Partiel d'Affectation
 - Région archéologique au sens de l'art. 67 LPMNS
 - Bâtiment classé monument historique
 - ▲ Bâtiment inscrit à l'inventaire
- Zone de centre de localité**
- Bâtiment à conserver
 - Bâtiment maintenu
 - Bâtiment existant
 - Nouvelle construction (aire d'implantation)
 - Mitoyenneté obligatoire
 - Orientation principale des nouvelles constructions
 - Passages sous bâtiments à conserver
 - Surface inconstructible dans le prolongement du DP
 - Murs de différentes époques et fonctions (à titre indicatif)
 - Aire de prolongement de l'habitat
- Aires de dégagement et transition**
- Espace des murs de braves
 - Espace de fossé
- Zone de site construit protégé**
- Aire de protection du château
 - Aire de protection des jardins du château
 - Secteur destiné à l'aménagement de places de parc d'intérêt public / accès
- Zone de verdure**
- Aire de verdure
 - Secteur soumis à l'art.39 al.2
 - Espace tampon
- Limites des constructions**
- Limite des constructions principales
 - Limite des constructions secondaires
 - Limite des constructions radiales
 - Front d'implantation obligatoire

référence RPPA
art.2
art.3
art.8
art.8
art.10
art.13
art.15
art.16
art.19 al.2
art.19 al.5
art.27
art.31
art.33
art.34
art.36
art.37
art.37 al.2
art.39
art.39 al.2
art.40
art.20
art.20
art.20
art.20



décembre 2019
 a. oris // s. robyr architectes urbaines
 avenue de Chamrossy 34 - 1207 Genève
 T. 022 809 10 80 F. 022 805 10 89 info@robysoris.ch

Derrière les Remparts

A Grandson

Sous le Château

DP 5561 Plan d'affectation



159 125

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 juin 2018
 Soumis à l'enquête publique du 28 août 2018 au 27 septembre 2018

Le Syndic :  Le Secrétaire : 
 Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 14 novembre 2019
 Approuvé par le Département compétent Le: **17 MARS 2020**

Le Président :  Le Secrétaire : 
 La Cheffe du Département : 
 Constatation de mise en vigueur le: **17 MARS 2020**